

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 mai 2018 à 20h30 Salle des fêtes de Nods

L'an 2018, le 03 mai à 20h30, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 27 avril 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Nods.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BENOIT Frédéric, BERTIN François, BERTIN Philippe, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COLLIN Béatrice, COULOT Jean-Pierre, DROZ Christophe, FAIVRE COURTOT Clarisse, GIRARDET Pascal, GIRET Stéphane qui donne procuration à Isabelle NICOD, HUMBERT Alain, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PHILIPPE Romain qui donne procuration à Jérôme COLISSON, ROULLOT Aurélie, SANCEY RICHARD Michel, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 34 ; Suffrages exprimés : 36

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : attribution d'un garage sur Nods, vente d'herbe à Nods, achat d'une parcelle boisée sur Nods.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 12/04/2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Finances.

MSAP : modification du plan de financement (prêts MSA et CAF).

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'achat de matériels informatiques et de mobiliers pour la MSAP, il est possible de souscrire des emprunts à la MSA (pour la partie mairie) et à la CAF (partie micro crèche et périscolaire) et ce à un taux de 0 %. Le Maire propose donc au conseil de prendre une décision de principe pour la souscription de ces deux emprunts à hauteur de 70 000 € à la MSA et de 80 000 € à la CAF.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à signer tout document et tout acte afférent à cette affaire.

3/ Voirie : attribution des marchés de travaux pour 2018

A/ Attribution des marchés pour les travaux sur Athose et Hautepierre le Chatelet.

Après étude des dossiers par la commission voirie, il est proposé au conseil d'attribuer les marchés suivants pour les travaux de voirie 2018 :

1/ Travaux de voirie divers sur Athose :

Ets MAILLY de Chasnans pour un montant HT de 15 002.80 €.

2/ Travaux de voirie divers sur Hautepierre le Chatelet :

Ets COLAS pour un montant HT de 8 827.50 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

B/ Attribution du marché pour les travaux pour la voirie communale sur Nods, Athose et Chasnans et pour un chemin rural à Rantechaux.

Après étude des dossiers par la commission voirie, il est proposé au conseil d'attribuer ce marché à l'entreprise BONNEFOY TP pour un montant de 76 919.50 € HT.

4/ Foncier :

A/ Vente d'herbes sur la commune déléguée de Chasnans.

Sur proposition de la maire déléguée de Chasnans, et après avoir étudié les propositions d'achat 2018 du lot d'herbe situé sur le terrain de football de Chasnans, le maire propose au conseil de valider l'offre de monsieur COULOT Christophe de Nods pour un montant de 306 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B/ Vente d'herbes sur la commune déléguée de Nods.

Sur proposition du maire délégué de Nods, et après avoir étudié les propositions d'achat 2018 du lot d'herbe situé sur la ZO 24, le maire propose au conseil de valider l'offre de monsieur TROUF Cyril de Nods pour un montant de 200 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C/ Achat de terrains sur la commune déléguée de Rantechaux.

Monsieur le Maire expose au conseil que deux parcelles (C 117, C 118), d'une surface totale de 900 m², sont à vendre dans le centre bourg de la commune déléguée de Rantechaux. Le Maire propose, sous réserve de l'accord de principe du Conseil, d'autoriser Thierry DEFONTAINE à signer tout acte et document afférent à cette affaire pour un prix d'achat de 39 €/m², soit 35 100 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

D/ Achat d'un bien immobilier sur la commune déléguée de Nods.

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune a reçu en mairie une proposition de vente d'un bien situé sur la parcelle ZL 118 (Au Pelerot) à proximité de la MSAP qui est inscrite sur le PLU en OAP.

Il est proposé de faire appel à un organisme extérieur afin de faire une étude de faisabilité pour un logement collectif pour personnes âgées.

E/ Vente de l'ancien garage « Collette ».

Le Maire fait part au conseil de la mise en vente de l'ancien garage de l'entreprise Collette. Ce bâtiment qui fait environ 200 m², avec un appartement au 1^o étage, est un bâtiment artisanal. Ce bâtiment est inscrit sur le PLU de Nods en tant qu'OAP.

Aucune décision n'est prise à ce sujet.

5/ Bâtiments communaux.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location dans un bail précaire de monsieur BAUDUIN, pour le garage A situé à :

- rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins. Loyer de 30 €. - Charges : néant.

Le bail de logement a pris effet le 14/05/2018.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6/ Forêts.

L'ONF propose à la commune de saisir l'opportunité de rachat d'une parcelle boisée (enclavée par la commune) sur Nods, parcelle qui est à vendre.

Il s'agit de la parcelle ZN 51 d'une surface globale de 1.12 ha.

L'ONF propose à la commune de faire jouer son droit de préemption et de proposer de se porter acquéreur de cette parcelle pour un montant de 20 500 €. La commune décide d'attendre le courrier du vendeur avant de décider de préempter ou non.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

7/ Information, communication.

A/ Choix du prestataire pour le site internet.

Après étude des différentes possibilités par la commission information et communication, le maire propose au conseil de choisir l'entreprise « Clic et Com » de Pontarlier comme prestataire en charge de la mise en place du site internet de la commune pour un montant total de 2 490 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B/ Choix du nom des habitants des Premiers Sapins.

Après étude des différentes possibilités par la commission information et communication, par le bureau, ainsi après avis de la commission nationale de toponymie le maire propose au conseil de choisir comme nom pour les habitants de notre commune : « Sapinois et Sapinoises ».

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

8/ ENS d'Hautepierre le Chatelet.

Après étude des différentes possibilités et suite à l'ouverture des plis effectuée le 02/05, le maire propose au conseil d'attribuer les marchés pour les sentiers d'interprétation de l'ENS de la façon suivante :

-Signalétique : marché attribué à l'ONF pour un montant de 17 266.60 € HT.

- Travaux aménagement : marché d'insertion attribué au CDEI (chantiers départementaux pour emploi d'insertion) pour un montant de 4493 € HT.

- Réfection tables et bancs : attribué au Lycée Professionnel St Joseph pour un montant de 1021 €.
 - Imprévus possibles : 1250 €.
- Soit un total de 24 031 € HT.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de ce projet de travaux ceux-ci peuvent faire l'objet d'une aide financière du Département (80 %).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à réaliser en 2018 les travaux dont le montant estimé de l'opération s'élève à **24 031 €** euros H.T;
- De solliciter le concours du Département ;
- Adopte le dossier de demande de subvention ;
- Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux ;

Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 4806 € HT

Subventions Département (80 %) : 19 225 € HT

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

En ce qui concerne le Plan de gestion de l'ENS :

Après la mise en place des équipements (clôtures et abri) l'an dernier, il faut convient de réaliser les bilans naturalistes ainsi que l'installation de placettes témoins prévus dans le plan de gestion. L'aide du Département concerne également la gestion au quotidien (fourrages, litières, frais vétérinaires, petit matériel...). Les divers devis représentent un montant total de 9 308.63 € HT.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide :

- D'approuver le projet présenté lors de la séance et s'engage à faire réaliser en 2018 les bilans naturalistes dont le montant estimé de l'opération s'élève à **9308.63 €** euros HT ;
- De solliciter le concours du Département ;
- Adopte le dossier de demande de subvention ;
- Accepte de prendre en charge la partie résiduelle des travaux ;

Se prononce sur le plan de financement suivant :

Fonds libres : 1861.73 € HT

Subventions Département (80 %) : 7446.90 € HT

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à poursuivre l'ensemble des démarches administratives et financières relatives à cette opération et à signer tout document s'y rapportant.

9/ Ecole : accueil des enfants extérieurs à la commune.

Le Maire fait part au conseil de deux courriers reçus en mairie de la part de familles résidant à l'extérieur de la commune et souhaitant inscrire leurs enfants à l'école des Premiers Sapins à la prochaine rentrée. Après délibération, le conseil décide, à la majorité, de ne pas donner une suite favorable à ces demandes et aux futures également. Résultat du vote : 22 pour, 1 abstention et 11 contres.

10/ Questions diverses.

- Le 15/05 à 17h00 à Nods, aura lieu une réunion sur la création d'un livre sur les poilus de la guerre 14/18 de la commune.
- Le 15/05 à 20h30 à Chasnans, aura lieu une réunion du groupe patrimoine et histoire.
- Suite à la demande du bureau du Comice du canton de Vercel, et après en avoir discuté en bureau, le Maire propose que le comice de la commune des Premiers Sapins n'ait lieu qu'une fois par mandat. En effet l'historique du comice sur les six anciennes communes montre que celui-ci revenait tous 5/7 ans sur le territoire des Premiers Sapins. De ce fait le prochain comice organisé par les Premiers Sapins aura lieu en 2022 à Rantechaux.

Le Maire

Pierre-François BERNARD



